

## Compte rendu de la séance du jeudi 21 avril 2022

### Zone 30 dans l'ensemble du village ( DE 2022 012)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une "zone 30" dans l'ensemble du village. La circulation intense et le non-respect des limitations de vitesse représentent un danger pour les piétons et les cyclistes.

Afin de ralentir le trafic et accroître la vigilance des conducteurs, Monsieur le Maire propose la création d'une "zone 30" limitant la vitesse à 30 km/h dans tout le village.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une "zone 30" dans les limites de l'agglomération, charge Monsieur le Maire de mener toutes les démarches nécessaires à sa création, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ladite zone.

### Zone de rencontre passage rétréci rue Principale avec sens de priorité ( DE 2022 013)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une zone de rencontre entre le numéro 56 rue Principale et le numéro 58 de cette même rue.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le rétrécissement de la portion de la rue Principale entre les numéros 56 et 58 est source de danger aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes lors d'un dépassement avec un véhicule automobile. Afin de sécuriser la circulation sur cette section, Monsieur le Maire propose l'instauration d'une "zone de rencontre" avec un sens de priorité accordé aux véhicules circulant dans le sens sud-nord (de Metz vers Argancy). L'automobiliste doit adapter sa conduite au contexte très particulier de ces zones partagées entre tous les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'instauration d'une "zone de rencontre" (limitée à 20 km/h) dans la section de la Rue Principale comprise entre les numéros 56 et 58, afin de faciliter la circulation de chacun et ainsi améliorer le cadre de vie, décide de fixer le sens de priorité des véhicules automobiles à l'intérieur de cette section. Les véhicules venant du nord (Argancy) devront laisser la priorité aux véhicules venant du sud (Metz), autorise Monsieur le Maire à signer tous les arrêtés rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette mise en oeuvre, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

### Demande de subvention AMISSUR signalétique et radars pédagogiques ( DE 2022 014)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux décisions de création de zone 30 et de zone de rencontre dans le village, il convient de changer les panneaux de signalisation et d'installer trois radars pédagogiques.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise Signal et Com - pose des panneaux de signalisation : 1 800.00 € H.T.  
soit 2 160.00 € T.T.C.

- Entreprise TRAFIC - radars pédagogiques : 6 121.00 € H.T. soit 7 345.20 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellanne aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers (AMISSUR).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers sollicitent une subvention au titre de AMISSUR à hauteur de 2 640.00 € HT, afin de réduire l'impact budgétaire de ces projets.

Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier